



AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée Isabelle Doyon, directrice générale de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une session ordinaire qui sera tenue, le 5 décembre 2022 à 19 heure au 1452 route 212, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante:

Dérogation au règlement de zonage 552-00, article 6.3 Implantation des bâtiments complémentaires, soit l'implantation d'un gazebo en cours avant au 869 chemin Rivière du Nord
Lot 5 000 845

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à Newport ce 9 novembre 2022

Isabelle Doyon, Directrice générale